

A 1-2 - Index

● **L'Index librorum prohibitorum** (index des livres interdits) est une liste d'ouvrages que les catholiques romains n'étaient pas autorisés à lire, des « livres pernicioeux », accompagnée des règles de l'Église au sujet des livres. Le but de cette liste était d'empêcher la lecture de livres jugés immoraux ou contraires à la foi. Le premier Index romain est publié par le pape Paul IV en 1559 à la demande de l'Inquisition, et confirmé en 1564. La Congrégation de l'Index est instituée en 1571. L'Index est régulièrement mis à jour jusqu'à l'édition de 1948. La liste n'est pas un simple travail de réaction ; les auteurs sont enjointes de défendre leurs travaux, qu'ils peuvent corriger et rééditer s'ils désirent éviter l'interdiction. En 1948, la 32^{ème} et dernière édition contient quatre mille titres censurés pour des raisons diverses : hérésie, immoralité, licence sexuelle, politiquement incorrect, etc. L'Index cesse d'être une liste officielle le 14 juin 1966, sous Paul VI, après le concile de Vatican II.

A 1-2 boîte 1

- Divergences théologiques entre Mgr Le Pape de Trévern, évêque de Strasbourg, et l'Abbé Bautain, damnatio, Grégoire XVI, 1834
- Condamnation par l'Index du livre de Francesco Fort, *Lettera sulla direzione degli studi*, damnatio, Grégoire XVI, 1843
- Condamnation par l'Index de certaines propositions des œuvres d'Antoine Rosmini Serbati, 1887
- Condamnation du livre de l'Abbé Deshairs, *Vie de la Mère Marie de Sales Chappuis, Supérieure de la Visitation de Troyes*, 1887
- Decretum à propos du *Pape et l'Allemagne*, 1887
- Soumission de l'Abbé Emmanuel Barbier à une condamnation portée contre lui par la Sacrée Congrégation de l'Index, 1908
- Condamnation du Manuel biblique de Vigouroux-Bacuez-Brassac, 3 documents, 1923